

SITE en VAL DE NOYE
Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du 04 octobre 2024

n° 2024-10-04-03

Date de la convocation

26/09/2024

Convoqués : 22 (12
titulaires + 10 suppléants)

Présents : 8

Représentés : 0

Absents : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

Étaient présents : Vincent DAINE, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Céline TAMPIGNY, Cédric BOQUET, Gaëlle PROISY, Fabien LESIEUR, Anne-Marie LATEUR.

Étaient représentés : /

Étaient absents excusés : Christine BOURDELLE PATRICE, Richard BENOIT, Catherine WANTIEZ.

Étaient absents non excusés : Annie Cochet, Laurine COTEL, Gautier TOURNIQUET, Martial VAN HOOREBEKE, Gérard LEROY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY.

Monsieur Cédric BOQUET est désigné secrétaire de séance.

Le Syndicat connaît parfois des problèmes de trésorerie. Afin de lui permettre de gérer plus facilement le paiement des affaires courantes, le président propose au comité syndical l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 75 000 €.

OBJET :**Finances****Ligne de trésorerie**Principales caractéristiques de la ligne :

- Montant : 75 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Intérêts : trimestriels
- Taux : variable
- Index : Euribor 3 mois 3.402%
- Marge sur index : 0.79%
- Remboursement : Possible à tout moment sans indemnité financière
- Com. de non utilisation : Néant
- Frais de dossier : 150 €

Le SITE EN VAL DE NOYE s'engage à verser 150 Euros de frais de dossier, payables en une seule fois par mandat dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

Le SITE EN VAL DE NOYE s'engage pendant toute la durée du crédit, à faire inscrire les intérêts payés, ainsi que les commissions diverses, à son budget, puis au compte administratif, et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour en assurer le paiement.

Suite et fin délibération n°2024-10-04-03

Le SITE EN VAL DE NOYE s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le SITE EN VAL DE NOYE confère toutes délégations utiles au Président, Vincent DAINE, pour la réalisation de l'Emprunt, à la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité accepte d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 75 000€ auprès du Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents y afférant.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Cédric BOQUET



Le Président
Vincent DAINE

